

Fiche d'inscription

2025 / 2026



Etat civil

Nom/ Prénom de l'élève inscrit: _____

Nom de famille des parents : _____

Age : ____ ans

Adresse complète actuelle : _____

Numéro de portable: Maman ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Papa ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Elèves ____ / ____ / ____ / ____

Qui prévenir en cas d'accident

Nom et prénom : _____

Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Médical

Avez-vous des problèmes d'ordre physique? (musculaires, respiratoires...)

Cours suivis pendant l'année

Activités	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures
Hip-hop / Hip-hop création							
Eveil à la danse / initiation							
Préparatoire/ Elémentaire							
Classique							
Break dance							
Street jazz							
Jazz cabaret - Cabaret							
Contemporain							
Afro							
Dancehall enfants/ados							
Dancehall Gyal(girly)/avancés							
Pilates, Yoga ou stretching							
Renforcement musculaire							

Droit d'image (entourer votre réponse...)

Autorisez-vous le professeur à vous filmer et vous photographier lors des spectacles dans le cadre des activités de TEMPS DANCE ainsi que leur diffusion à but promotionnel (Film et photos du spectacle de fin d'année..)

OUI

NON

Pièces à joindre

Chèque pour l'année:	1 fois	3 fois	6 fois
Chèque costume <u>par discipline</u>	35 Euros		
Chèque cotisation	25 Euros		
Chèques justaucorps pour éveil, initiation, élémentaire et classique	15 Euros		

Règlement intérieur

Gala de danse

A la fin de chaque année scolaire est organisé un spectacle (payant), la participation à celui-ci est facultative. Néanmoins, après engagement, la présence des élèves aux différentes répétitions et représentations est **OBLIGATOIRE**.

Les informations relatives au spectacle de fin d'année seront distribuées au moments des cours.

Tenue

Les élèves participent aux cours, en tenue de cours, des baskets, chaussons ou autres propres. Les cheveux doivent être obligatoirement attachés. Le port des bijoux est interdit.

Inscription et paiement

Pour toute inscription, le règlement se fera lors de l'inscription par chèque ou espèces établis à l'ordre de Temps Dance pour toute la saison. Le Règlement par trimestre est une facilité de paiement et non pour s'inscrire pour un trimestre.

Toute année commencée est dû. La restitution d'un chèque en cours d'année ne sera possible que pour raison médicale, et donc sur présentation obligatoirement d'un certificat médical.

Déroulement des cours

L'association suit le calendrier scolaire, de ce fait, les cours sont interrompus pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf exception). Les cours demandent un respect des horaires et une régularité de présence. Dans l'intérêt des élèves mineurs et de leur famille, toute absence d'un élève mineur doit être justifiée à chaque fois que cela est possible et signalé avant le cours.

L'association ainsi que les professeurs ne sont pas responsables des élèves en dehors des heures de cours. Les enfants doivent être confiés aux professeurs au début de cours et repris en charge par un accompagnant dès la fin du cours.

Comportement

Chaque élève doit avoir un comportement respectueux envers les personnes, les locaux et le matériel, à défaut la directrice (Sandrine) se réserve le droit d'exclure l'élève. L'accès à la salle de danse et aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves inscrits. En cas de perte ou de vol, l'association TEMPS DANCE ne pourra être tenu responsable.

Signature de l'élève ou de la personne responsable